

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION PERIODE CONTRACTUELLE 2023-2025

LISTE DES THEMATIQUES ELIGIBLES AUX CONTRATS DES COMMUNES DE PLUS DE 5000 HABITANTS

Sont éligibles les opérations d'investissement contribuant à l'attractivité, à l'amélioration des services et des équipements de la commune dans le cadre des thématiques suivantes :

1/ Thématiques socles (part de base d'un montant maximal de 80 % de l'enveloppe globale)

- **Le renforcement des polarités et la dynamisation des centres bourgs** : opérations d'aménagement économes en foncier comprenant notamment des aménagements qualitatifs paysagers et patrimoniaux,
- **La cohésion sociale et l'accès aux services publics,**
- **La santé** (maisons de santé pluri professionnelles, pôles de santé, etc. et leurs équipements),
- **La protection et la valorisation du patrimoine,**
- **Les aménagements et équipements éducatifs, sportifs, culturels et touristiques,**
- **La sécurité publique** (équipements de police, sécurisation des écoles, vidéo-protection...) **et la sécurité civile** (protection incendie, travaux de protection contre les risques naturels...).

2/ Thématique Transition écologique et énergétique (part dédiée représentant de 20% à 100% de l'enveloppe globale)

Types d'opérations d'investissement éligibles (liste non exhaustive) :

- la rénovation énergétique des bâtiments,
- la mobilité durable (vélo, covoiturage, etc.),
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation face au changement climatique : végétalisation, îlots de verdure, désimperméabilisation des sols, ...
- la protection de la biodiversité,
- la préservation des surfaces naturelles, forestières et agricoles,
- l'alimentation saine et locale,
- la création ou l'aménagement de jardins familiaux (voir annexe technique),
- la gestion durable de la ressource en eau.